

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1484

Artikel: Péréquation fiscale : la révolte des villes
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La révolte des villes

Les villes paient. Les habitants des périphéries profitent gratuitement des services offerts par le centre. Toutes les agglomérations connaissent les effets pervers de l'autonomie fiscale des communes. La ville de Berne, tout particulièrement frappée par le phénomène, préconise un impôt sur les pendulaires. La correction d'un système fiscal suranné s'annonce laborieuse.

Le fonctionnaire fédéral travaille au centre de Berne mais habite à Muri, à Thoune ou dans le Vully. Il jouit de tous les services qu'offre la ville fédérale mais paie ses impôts dans la commune où il dort. Si les 77000 pendulaires habitaient la capitale, 350 millions de francs supplémentaires entreraient dans la caisse communale. La ville fédérale est le cas particulier d'un phénomène général. En vingt ans, le nombre des pendulaires a progressé de 20 à 50% selon les régions. Pour Theres Frösch, directrice des finances de la ville de Berne, la coupe est pleine. Les pendulaires doivent maintenant participer au financement des infrastructures dont ils profitent. Ce pourrait être un impôt forfaitaire ou encore un cinquième de l'impôt payé dans la commune de domicile.

La Genevoise Micheline Calmy-Rey ne désavouerait pas sa collègue bernoise. Les arguments ne manquent pas à l'appui d'une redistribution d'impôts pour financer les charges supplémentaires qui incombent aux communes centrales des agglomérations. Le dernier numéro de l'hebdomadaire *Cash* recueille des chiffres éloquents.

Les transports

Les villes paient nettement plus pour les transports en commun que les communes de l'arrière-pays.

Voici la charge moyenne en franc par habitant et par année:

	Capitale	moy cant.
Vaud	270	120
Berne	214	108
Zurich	155	308
Lucerne	88	200
Genève	12	8

Les pendulaires doivent maintenant participer au financement des infrastructures dont ils profitent

Le canton-ville de Genève est atypique. Il n'a pas d'arrière-pays. Mais la clarté des chiffres dans les autres cantons montre d'évidence que le financement du trafic d'agglomération devient prioritaire. On ne peut plus se contenter de s'apitoyer sur le sort des régions décentralisées.

La culture

Les grandes villes abritent et subventionnent des activités culturelles dont profitent une majorité d'habitants d'autres communes. Voici la proportion de visiteurs « étrangers » dans les théâtres :

Zurich	66 %
Bâle	61 %
Berne	70 %
Lausanne	65 %
St Gall	72 %

Les pauvres et les vieux

Les personnes âgées, moins mobiles, restent en ville. Les étrangers sont attirés par les centres. Ces personnes ont souvent des revenus inférieurs et coûtent plus cher à la communauté. Les familles et les personnes aisées choisissent de vivre dans la périphérie plus accueillante.

Personnes au-dessus de 64 ans (en % de la population)

	Centre	agglom.
Zurich	19,4	10,6
Genève	16,1	10,8
Berne	20,8	12,1

Etrangers (en % de la population)

	Centre	agglom.
Zurich	24,3	18,3
Genève	42,2	31,4
Berne	17,4	8,8

On pourrait multiplier les chiffres accablants qui prouvent l'impérieuse nécessité de revoir la répartition des charges et des revenus entre les différentes régions du pays. Mais le passage à l'acte est un calvaire politique. L'impôt pendulaire préconisé par les Bernois serait probablement rejeté par le Tribunal fédéral, comme l'a été la tentative de Micheline Calmy-Rey qui réclamait une participation vaudoise aux charges genevoises. L'impôt d'agglomération, préconisé par la Constituante vaudoise, n'est encore que velléitaire. Les adversaires au projet fédéral de financement du trafic d'agglomération iront chercher l'appui inusable de tous les armaillés.

Les péréquations intercommunales et intercantionales restent de timides embryons. La Suisse urbaine ne fait pas encore le poids. *at*

L'oncle de Claudine

Dans un débat politique où elle défendait la cause des propriétaires immobiliers, Claudine Amstein, la récente candidate du parti libéral vaudois pour le Conseil d'Etat, avait évoqué la dure réalité de son oncle, modeste propriétaire, étranglé par une fiscalité inéquitable.

Le quotidien *24 Heures*, ému par ce difficile destin, avait décidé de rencontrer l'oncle en question et avait obligeamment demandé à la nièce l'adresse du personnage. Stupeur et stupéfaction à la rédaction vaudoise. L'oncle n'existait pas. L'affaire fut publiée et la directrice de la Chambre immobilière surpris les doigts dans la confiture.

Souhaitons lui d'avoir plus d'électeurs qu'elle n'a d'oncle...